

# Règlement intérieur



## 1\*Horaires d'ouverture et contact

La pension est ouverte du lundi au samedi sur rendez-vous.(fermeture aux visites le dimanche et jours fériés)

L'accueil téléphonique a lieu de 9h30 à 18 heures.

N'hésitez pas à prendre contact au 06-36-51-74-43 (également par sms) ou par e-mail à :  
ficelleetcapucine@gmail.com.

## 2\*Votre animal

### A :ses petites affaires

-Le chat est un animal territorial, il est conseillé d'apporter ses affaires personnelles en cas de séjour en espace individuel uniquement. Elles ne sont pas acceptées en espaces collectifs. Tous les pensionnaires doivent être à jour de leurs vaccins contre le typhus, le coryza et la leucose. (vaccins de moins d'un an à l'entrée)

-Ils doivent avoir reçu un traitement antiparasitaire et vermifuge dans les 15 jours maximum avant leur arrivée. Si ces traitements n'ont pas été donnés, ils le seront le jour de l'entrée à la charge de leur propriétaire.

-Le carnet de santé nous sera remis pour la durée du séjour de votre compagnon, ainsi que, si nécessaire, les ordonnances du vétérinaire avec son accord préalable pour d'éventuels traitements à administrer durant cette période.

### B :sa santé

-En pension collective, tous les animaux doivent être stérilisés.(sauf exception pour les couples reproducteurs placés uniquement ensemble)

-Votre animal doit être en bonne santé à son arrivée. Vous êtes en devoir de nous prévenir de tout traitement ou problème d'allergie, de comportement ou de santé pouvant affecter celui-ci ou les autres pendant la durée de la pension.

Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un pensionnaire dont nous jugeons l'état de santé préoccupant pour lui et/ou les autres.(également en cas de présence de parasites)

-En cas d'accident ou de maladie survenue pendant la durée du séjour, après avoir prévenu celui-ci, le propriétaire nous donne le droit de faire procéder à un examen par le vétérinaire (de son choix ou à défaut de celui partenaire à la pension). Les frais inhérents aux déplacements(à raison de 0,50 € le km) et aux soins apportés quels qu'ils soient seront à la charge du propriétaire.

Il est important de rappeler que certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois dans l'organisme de votre chat et ne manifester les symptômes qu'après une situation de stress (l'arrivée en pension notamment). C'est le cas pour la péritonite infectieuse féline (PIF), le sida du chat (FIV), la teigne, certaines formes chroniques de coryza, l'insuffisance rénale ou encore l'hépatite pour lesquelles il n'existe pas de vaccin. La pension ne peut en être tenue responsable en cas d'apparition de ces symptômes.

-Les locaux sont désinfectés quotidiennement, il n'est donc pas de notre responsabilité l'éventuelle apparition d'eczéma, allergie ou autre maladie survenue pendant ou après le séjour de votre animal.

-En pension collective, nous faisons très attention à la bonne entente de tout le monde mais le propriétaire est conscient que son chat puisse être griffé ou mordu par un de ses congénères.

La pension décline toute responsabilité en cas de décès au cours du séjour sans lien direct avec notre responsabilité. Une autopsie sera effectuée sur votre demande et à votre charge.

De même, il est fortement conseillé aux propriétaires de chats dits « de valeur » ou de « concours » d'être personnellement assurés.

### **3\* Les repas**

Nous utilisons des croquettes françaises de la marque Pro-nutrition Flatazor CROCKTAIL.

Si votre chat a un régime spécifique (ou sur votre souhait), vous êtes priés d'apporter son alimentation en quantité suffisante pour toute la durée de son séjour. Cela sera possible uniquement en espace individuel, pour permettre un contrôle total de son alimentation et n'entraîne pas de réduction tarifaire.

### **4\* Tarifs**

La pension s'élève à 12€ par jour, alimentation et litière incluse. Le jour d'entrée est dû quelque soit l'heure d'arrivée. Le jour de sortie ne l'est pas si la sortie s'effectue avant 11h.

Un tarif dégressif est appliqué en cas de long séjour (plus de 5 semaines). Celui-ci s'élèvera à 12 € par jour du 1er au 35ème jour, puis à 10 € par jour à compter du 36ème jour de présence continue.

Le tarif de la pension s'élève à 11 € par jour pour le deuxième chat de la fratrie et 10€ pour le troisième et les suivants qui séjournent en même temps à la pension et dans le même espace.

Il est possible de privatiser un lodge avec accès extérieur (Lucifer ou Oliver) avec un supplément de 6€ par jour de pension soit 18€ par jour.

En cas de départ anticipé, la totalité de réservation reste à charge.

Les réservations ne sont effectives qu' après le versement d'un acompte de 50 % du séjour prévu. Les annulations n'entraînent pas le remboursement de ces sommes si celles-ci sont effectuées moins d'un mois avant la date d'entrée de séjour initialement prévue. (exception faite en cas de décès sur justificatif)

Le propriétaire s'engage à respecter les dates de séjour annoncées et à prévenir aussitôt que faire se peut, de tout changement éventuel.

### **5\* Abandon**

Tout animal non récupéré 7 jours après la date prévue de fin de séjour et sans nouvelles de son propriétaire, est considéré comme abandonné. Il sera confié à la Société Protectrice des Animaux et la pension procédera à la mise en recouvrement du solde restant dû.

Enfin, la pension « Ficelle et Capucine » s'engage à accueillir votre animal dans les meilleures conditions, à lui apporter jeux et câlins, ainsi qu'autant de repos, bien-être et de papouilles qu'il en voudra.

La signature du contrat vaut acceptation sans aucune réserve du règlement intérieur.

Fait à

Le

Signature